



Accueil de Loisirs
des Vassales

Projet pédagogique Vacances printemps 2024



Table des matières

Préambule	4
Le projet éducatif de la ville de Troyes	5
Objectifs pédagogiques retenus	5
Mise en œuvre des différents objectifs	6
Fonctionnement des accueils de Loisirs	7
Les Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes	7
Organisateur	7
L'inscription en Accueil de Loisirs	8
L'Accueil de Loisirs des Vassaulles	10
Localisation	10
Présentation des lieux	11
Journée type	12
Activités proposées	14
Sorties, déplacements, transports	15
Les modalités de participation des mineurs	16
Attentes et besoins du public	17
L'enfant de 6 à 8 ans :	17
L'enfant de 8 à 12 ans :	18
Pour l'enfant de 8 à 10 ans :	18
Pour l'enfant de 10 à 12 ans :	18
Santé / accueil des enfants situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique / assurance (extrait règlement intérieur art.2)	20
Santé	20
Accueil des enfants situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique	20
Assurances	21
Les moyens	21
● Les directeurs/trices	21
● Les animateurs/trices	23
● Différents modes d'intervention utilisés	24
● Les savoirs	25
● Les normes d'encadrements	26
● Temps de réunion	26
● Les moyens pédagogiques	26

• Les partenaires	26
Evaluations / bilans	27
L'évaluation des animations.....	27
L'évaluation des équipes.....	27
L'évaluation du projet	27
Annexes	28
○ planning	28
○ note de service liée à l'encadrement	28
○ note de service liée aux déplacements	28
Planning Vacances d'hiver 6 - 12 ans	Erreur ! Signet non défini.

Préambule

La Ville de Troyes est située au cœur de la Champagne méridionale, dans le département de l'Aube, au sud-est de Paris (1h 30) et au carrefour d'axes routiers et autoroutiers.

Troyes est une ville accueillante, attrayante à taille humaine (60 750 habitants – INSEE 2014), située au centre de la communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole, de 168 350 habitants.

Elle offre, à 160 km de la capitale, un cadre de vie dynamique et d'une qualité exceptionnelle ainsi que de réelles perspectives de développement économique. Son patrimoine industriel, naturel, muséal, de l'art de vivre, civil et religieux, est remarquable et est un atout de valeur qui attire chaque année de nombreux touristes. www.ville-troyes.fr

En 2021, pour répondre aux défis de territorialisation et de coopération, la ville de Troyes et la CAF de l'Aube s'engagent dans la mise en œuvre d'une « Convention Territoriale Globale » (CTG) de services aux familles, qui à terme permettra de renforcer nos partenariats de projet sur les champs d'interventions partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, ... La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Le projet éducatif de la ville y est inclus. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Le présent projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils de loisirs, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que les choix pédagogiques choisis par l'équipe.

Le projet éducatif de la ville de Troyes

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les accueils de loisirs de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants. *(Extrait du Projet Educatif de la Ville de Troyes)*

Troyes, Ville Amie des enfants, place l'enfant au cœur de la réflexion éducative. La Convention Internationale des Droits de l'enfant avec son article 29 donne ainsi un cadre général de référence en la matière, sur lesquels les équipes pédagogiques doivent s'appuyer

- **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant** et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- **Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- **Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité**, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- **Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre**, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- **Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.**

Objectif pédagogique retenu

L'accueil de Loisirs des Vassaules s'attache à favoriser la vie en collectivité afin de permettre aux enfants de plus de 6 ans de vivre des temps de loisirs et de vacances conviviaux. L'espace est particulièrement adapté à cette tranche d'âge et permet la mise en place d'activités tant artistiques, créatives que sportives. L'ouverture vers les autres est au centre des préoccupations de l'équipe d'animations qui œuvre pour le « vivre ensemble ».

Au regard de ces prédispositions, et suite aux observations menées sur l'accueil des Loisirs des Vassaules, l'objectif suivant été retenu :

- **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant** et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités

Pour cette période de vacances, nous allons donc proposer aux enfants la thématique de la créativité est plus particulièrement autour de l'ART.

Notre but sera de permettre à l'enfant de s'exprimer, et d'utiliser différents matériaux :

- En variant les outils
- En variant les matières (peinture, pastels, aluminium, pâtes...)
- En variant les supports, (toile, verre, tissus...)

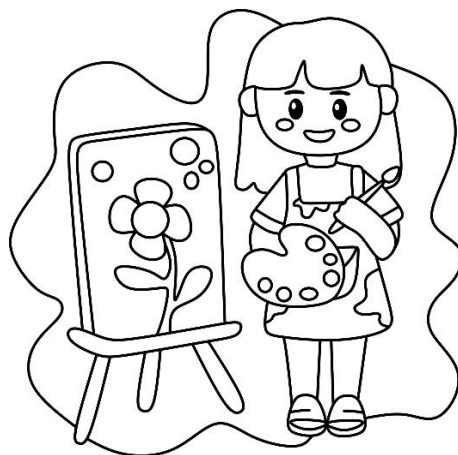
Les enfants pourront :

- Arracher, couper, rouler, coller, scotcher... pour leurs créations
- Découvrir différents artistes au travers d'activités manuelles
- Produire ensemble des « œuvres » (détourner artistiquement une œuvre célèbre ou la reproduire)
- Pouvoir « transformer le centre en galerie d'art »
- Mettre en place un environnement favorisant l'expression artistique de l'enfant

Ainsi, l'enfant va stimuler son imagination, son sens de l'observation, sa curiosité, sa motricité fine.

Aussi, nous proposerons aux enfants un large choix d'activités sportives (Art martiaux, jeux de coopération, jeux de précision, jeux d'expression...) et bien évidemment des GRANDS JEUX !

Le projet pédagogique des vacances de printemps 2024 sera donc axé sur ces points. Il a été décidé conjointement avec l'équipe d'organiser les différents temps de l'accueil sur ces notions spécifiques.



Mise en œuvre des différents objectifs

Chaque jour, les animateurs seront force de propositions sur différentes thématiques pour permettre à l'enfant de découvrir, redécouvrir et appréhender de nouvelles activités.

Des ateliers d'expression, des activités sportives ou encore des ateliers créations seront proposés aux enfants.

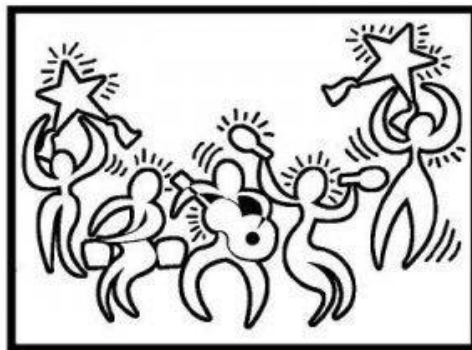
L'enfant, fonction de ses envies, ses attentes, aura la possibilité de s'inscrire à l'atelier de son choix. Ces multiples propositions sollicitent la réflexion de l'enfant, dans ses choix et le rendent acteur de ses loisirs, responsable de ses actions

L'animateur, l'équipe, va en ce sens, accompagner l'enfant dans le développement de ses aptitudes, de ses capacités en veillant au respect de son rythme, de ses forces et des défis à relever pour l'enfant. Il s'agit de développer le plein potentiel de chacun des enfants.

Il s'agit d'aider l'enfant à se construire pleinement, de manière autonome pour devenir un adulte confiant et responsable.

Dans cette conception, l'organisation de l'environnement est pensée pour permettre à l'enfant de choisir ses activités, pour que chacun des espaces est une fonction clairement définie, connue et reconnue par les enfants. Il s'agit alors de leur donner des repères et de mettre en place un espace convivial, agréable et propice au bien grandir. On retrouvera ainsi un espace commun, lieu de rassemblement et d'activités à disposition. Les jeux proposés dans cet espace sont répartis en pôle. Chaque pôle offrant des jeux symboliques, des jeux de construction, d'imagination ou encore un espace jeu de société. Une salle est ouverte sur l'imaginaire et la création avec un panel de matériels permettant le développement des talents artistiques des enfants. Un espace d'expression scénique, théâtrale, corporelle est offert pour permettre aux enfants la liberté de corps et de mouvement. Un espace de calme est proposé aux enfants, avec des livres, des canapés permettant un temps de pause, de retrouvailles entre enfants, d'échanges, de paroles. Enfin un espace extérieur permet aux enfants la pratique de temps sportifs, d'activités animées

A partir de ce projet, le projet d'animations est pensé par l'équipe d'animations pour répondre à ces objectifs.



Fonctionnement des accueils de Loisirs

[Les Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes](#)

Organisateur

Service Enfance et Jeunesse

1 rue de la Tour

10 000 TROYES

Téléphone : 03.25.70.47.80

Pendant les vacances, la Ville de Troyes compte 7 Accueils de Loisirs, soit 362 places disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans.

LA VILLE DE TROYES COMPTE 7 ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants chaque mercredi et en période de vacances scolaires. Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants. Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service élargie, sur la base de trois formules : journée complète sans repas, journée complète avec repas, journée complète avec repas et demi-journée.

Accueil	Adresse	Téléphone	Formules
1	Louis-Dumont 125, rue Étienne-Picéon	06 11 37 59 02	Quart les mercredis et pendant les vacances scolaires. + Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15 + Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15
2	Vesoulais 8, rue des Vassalauds	06 46 54 18 55	Quart les mercredis et pendant les vacances scolaires. + Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15 + Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15
3	Marais 80 bis, rue des Marais	06 04 52 12 51	Quart les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël et de Pâques). + Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h + Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h
4	Sénardes 20, rue Jean Camille-Nad 3, allée Van-de-Copemille	07 77 70 59 36	Quart les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël et de Pâques). + Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h + Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h
5	Jules-Gaude 2, boulevard 14-Juillet 77, rue Charles-Gros	06 33 84 83 82	Quart les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël et de Pâques). + Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h + Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h
6	Point-du-Jour 11, rue Chesterfield 2, place de Solat	06 75 21 11 21	Quart les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël et de Pâques). + Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h + Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h
7	René-Peltier 110 bis, av. Édouard-Herriot	06 11 37 59 10	Quart les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël et de Pâques). + Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h + Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h

● 3-6 ans
● 6-12 ans
● 3-12 ans

L'inscription en Accueil de Loisirs

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours.

L'inscription pour les vacances se fait au moyen du dossier également valable pour la restauration scolaire, l'accueil et les activités périscolaires. Il est disponible sur le portail famille.troyes.fr, dans les accueils de loisirs, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

- Mercredi : au plus tard 7 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement intérieur art.3)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.

Ville de Troyes - Tarifs 2023
applicables à compter du 1er janvier 2023 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans			
Désignation des tarifs	Pour mémoire tarifs applicables jusqu'au 31/12/2022	Tarifs 2023 applicables à partir du 1er janvier 2023	Mode de fixation
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	8,00	5,00	décision
301 € à 500 €	4,00	4,00	décision
501 € à 700 €	7,30	7,50	décision
701 € à 900 €	9,40	9,40	décision
901 € à 1 100 €	14,00	14,00	décision
1 101 € et plus	16,80	16,80	décision
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	3,75	3,75	décision
301 € à 500 €	4,50	4,50	décision
501 € à 700 €	5,40	5,40	décision
701 € à 900 €	7,00	7,00	décision
901 € à 1 100 €	9,00	9,00	décision
1 101 € et plus	11,00	11,00	décision
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	5,00	5,00	décision
301 € à 500 €	4,00	4,00	décision
501 € à 700 €	7,30	7,30	décision
701 € à 900 €	9,40	9,40	décision
901 € à 1 100 €	14,00	14,00	décision
1 101 € et plus	16,80	16,80	décision
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	3,75	3,75	décision
301 € à 500 €	4,50	4,50	décision
501 € à 700 €	5,40	5,40	décision
701 € à 900 €	7,00	7,00	décision
901 € à 1 100 €	9,00	9,00	décision
1 101 € et plus	11,00	11,00	décision
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas			
Quotient familial			
0 € à 300 €	2,00	2,00	décision
301 € à 500 €	2,40	2,40	décision
501 € à 700 €	3,00	3,00	décision
701 € à 900 €	4,00	4,00	décision
901 € à 1 100 €	4,80	4,80	décision
1 101 € et plus	6,00	6,00	décision

Les tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2023-2024

L'Accueil de Loisirs des Vassaules

Localisation

Accueil de Loisirs des Vassaules
6 Rue des Vassaules
10 000 TROYES
06.46.54.19.55



L'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-est de la ville.

La ligne N°3 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur l'axe pénétrant Chomedey-Vanier.

L'Accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Vassaules.

Fonctionnement

- Capacité de 60 places
- Accueil des enfants de 6 à 12 ans

Pendant les vacances de printemps, l'Accueil de Loisirs fonctionne tous les jours du 22 avril au 3 mai de 7h30 à 18h15.

Le type d'accueil proposé est le suivant :

- - Accueil en journée complète sans repas

Les enfants sont accueillis :

- de 7h30 à 12h00

avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15

- et de 13h30 à 18h15

avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h15.

- - Accueil en journée complète avec repas

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h15

avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15

Et de départ échelonné à partir de 17h



L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VASSAULES...

...s'attache à favoriser la vie en collectivité afin de permettre aux enfants de plus de 6 ans de vivre des temps de loisirs et de vacances conviviaux. L'espace est particulièrement adapté à cette tranche d'âge et permet la mise en place d'activités tant créatives que sportives. L'ouverture vers les autres est au centre des préoccupations de l'équipe d'animation qui œuvre pour le « vivre ensemble ».

Présentation des lieux

Les familles sont accueillies au sein d'un vaste hall, destiné également à l'affichage. Ce dernier dessert des espaces mutualisés.

Au rez-de-chaussée :

- un bureau
- une grande salle d'activité, lieu pour les temps de rassemblement, activités et jeux et espace de jeux symboliques, d'imagination et de construction
- une salle d'activité créative
- une salle de relaxation
- une salle de rangement pour le matériel pédagogique
- une cuisine avec point d'eau
- des sanitaires enfants et adultes

Des escaliers et un ascenseur permettent d'atteindre le premier étage.

A l'étage :

- une salle d'activités
- une salle de « danse » avec parquet et miroir aux murs pour les ateliers d'expression, de scènes ou pour un temps calme/repos
- une salle dédiée aux animateurs

Un espace extérieur clos, avec un préau est à disposition du groupe pour des activités extérieures.

La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Preize.

Le parc et le gymnase des Vassales sont à proximité.

L'organisation de l'environnement est pensée pour permettre à l'enfant de choisir ses activités, pour que chacun des espaces est une fonction clairement définie, connue et reconnue par les enfants. Il s'agit alors de leur donner des repères et de mettre en place un espace convivial, agréable et propice au bien grandir. On retrouvera ainsi un espace commun, lieu de rassemblement et d'activités à disposition. Les jeux proposés dans cet espace sont répartis en pole. Chaque pole offrant des jeux symboliques, des jeux de construction, d'imagination ou encore un espace jeu de société. Une salle est ouverte sur l'imaginaire et la création avec un panel de matériels permettant le développement des talents artistiques des enfants. Un espace d'expression scénique, théâtrale, corporelle est offert pour permettre aux enfants la liberté de corps et de mouvement. Un espace de calme est proposé aux enfants, avec des livres, des canapés permettant un temps de pause, de retrouvailles entre enfants, d'échanges, de paroles. Enfin un espace extérieur permet aux enfants la pratique de temps sportifs, d'activités animées



Journée type

Cette journée s'articule autour de « temps » qui donnent des repères à l'enfant et qui structurent sa journée. L'Accueil de Loisirs est l'opportunité de partager une vie en collectivité en ayant du plaisir à vivre ensemble

➤ L'accueil du matin

Les temps d'accueil échelonnés du matin et du soir sont des moments importants. Le directeur, ou un animateur aidé d'un ou plusieurs enfants, par roulement accueille les parents, note les présents et les informe du déroulement de la journée ou/et prend en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ, ...). Présent et disponible, un animateur accompagne l'enfant si besoin pour le rangement de ses affaires. Il lui propose une activité ou un jeu encadré ou encore un temps libre dans les espaces dédiés.

● Rappel réglementaire

Les enfants de plus de 6 ans peuvent arriver non accompagnés.

➤ L'accueil du soir

Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h15.

L'identification des personnes qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant.

● Rappel réglementaire

À l'exception des rendez-vous médicaux justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L, toute sortie est définitive.

Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal exclusivement dans l'enceinte de la structure. En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.

Les enfants de plus de 6 ans autorisés à quitter seuls l'A.L. le quittent à 12h00 lorsqu'ils ne déjeunent pas ou à 18h15. Cette possibilité est offerte aux enfants sur autorisation signée du (des) responsable(s) légal(aux).

➤ Les temps d'animation

Les activités proposées dans le cadre des Accueils de Loisirs sont ludiques, récréatives ou liées à la nécessité de se déplacer. Elles sont proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique, ni de performance et leur pratique n'est pas intensive. Elles doivent être accessibles à l'ensemble du groupe et sont mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

Les temps d'activités ou « temps d'animation » sont des temps préparés. Ils englobent la mise en place du matériel en amont de l'activité et le rangement à la clôture. Ils aboutissent à une finalité et répondent aux objectifs du projet. Les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement. Le jeu étant indispensable à la construction des enfants, il sera largement favorisé. Ils sont organisés en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.



➤ Le repas

Le temps du repas favorise les échanges et les discussions. Les animateurs sont garants de ces moments d'éducation à la santé et au partage. Les enfants participent au débarrassage de la table. La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

➤ Le goûter

Les goûters sont fournis par l'accueil de Loisirs. Véritable temps convivial, il permet aux enfants de se ressourcer, de prendre le temps d'aborder collectivement la journée qu'ils viennent de vivre. Les enfants participent, conjointement avec l'équipe d'animations, à la préparation des gouters et son service

● Rappel réglementaire

Pour une inscription en journée complète avec repas les mercredis ou pendant les vacances scolaires, le repas et le goûter sont fournis par l'A.L.

Pour une inscription le mercredi après-midi, le goûter est fourni par l'A.L. Les menus prennent en compte différents critères :

-l'équilibre alimentaire journalier dicté par le GEMRCN (Groupe d'Étude des Marché de Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Programme National Nutrition Santé)

-la saisonnalité des produits

-l'intégration de produits biologiques et de produits locaux

Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles.

Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.

Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 3.3 du présent règlement. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique.

➤ Le temps calme ou temps « libre »

Le temps calme permet à chacun de se détendre, de se reposer et de se relaxer.

Le temps libre permet aux enfants d'organiser leurs activités. Ces temps sont importants, pensés, réfléchis, structurés et cadrés (ex : lecture, jeux de société...). Ils sont différents en fonction de l'âge et en fonction des rythmes des enfants.

Activités proposées

Les activités proposées dans le cadre des Accueils de Loisirs sont ludiques, récréatives ou liées à la nécessité de se déplacer, elles sont proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique, ni de performance et leur pratique n'est pas intensive. Elles doivent être accessibles à l'ensemble du groupe et sont mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

Les ateliers proposés seront tant manuels, créatifs, artistiques que de plein air et permettront ainsi aux enfants de s'enrichir les uns, les autres.

➤ Ateliers créatifs

Les activités manuelles permettent aux enfants de s'éveiller à l'art et à la création. Elles développent l'imagination et favorisent l'expression personnelle.

Elles permettent l'acquisition de compétences motrices : la coordination manuelle, la coordination oculomotrice, la motricité fine.

Elles développent le sens de l'observation, de la manipulation et de la concentration.

L'enfant développe ses sens, ses perceptions.

➤ Activités sportives ou de plein air

Les activités sportives sont nécessaires à la bonne santé. La pratique d'une activité physique est une des recommandations nationales pour la santé de l'enfant.

De nombreuses activités sportives pourront être proposées aux enfants afin de leurs faire pratiquer du sport différemment et découvrir de nouvelles disciplines sportives.

Hormis l'intérêt pour la santé, les activités sportives permettent de travailler les objectifs suivants : la coordination des gestes, la motricité, le bien-être.

Dans le cadre de activités sportives de coopération, elles permettent de développer l'esprit d'équipe. Elles travaillent sur le cadre et les règles du sport

➤ Ateliers d'expression

Les ateliers d'expression peuvent prendre des formes diverses et variées : expression scénique, théâtrale, corporelle, langagière ... Que ce soit par le chant, la danse, la mise en scène, ces ateliers permettent à l'enfant d'exprimer leur créativité et imagination mais également leur apporter une aisance physique et corporelle. Ces ateliers développent tant l'expression corporelle que verbale ou émotionnelle.

Sorties, déplacements, transports

En ce qui concerne les sorties et les déplacements, ils doivent s'accompagner systématiquement d'une fiche de sortie (voir livret du directeur et de l'animateur) mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quel que soit la destination et la distance.

Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'Accueil de loisirs de provenance (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction).

Dans le cadre de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, le conducteur doit être accompagné par un animateur pour un trajet supérieur à 20 kilomètres.

Un trajet ne pourra excéder 2 heures, quel que soit le mode de transport.

Les enfants seront comptés et identifiés à chaque montée et descente de véhicule.

Dans le cadre de l'utilisation des transports en commun, les équipes d'animation devront être particulièrement vigilantes et attentives à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusteront en conséquence, la répartition des groupes :

Ils ne devront pas excéder 24 enfants pour les plus de 6 ans et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge.

Un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service.

Enfin, l'équipe pourra impliquer les familles en les invitant à participer à des sorties, à des soirées thématiques, mais aussi à proposer et organiser des activités selon les compétences de parents volontaires pour présenter leurs savoir-faire.

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service.

● Activité physique réglementée

... autre que celles liées au jeu et au déplacement, qui se déroule conformément aux règles fixées par une fédération sportive ou qui présente des risques particuliers.

Elle n'est qu'un moyen de parvenir à la réalisation des intentions éducatives de la Ville de Troyes.

Un projet d'activité devra être annexé au projet pédagogique.

Il précisera les conditions dans lesquelles l'activité est mise en œuvre et notamment la prise en compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Quelles que soient l'activité et sa pratique (encadrement par l'équipe d'animation de l'AL ou recours à un prestataire extérieur), le directeur reste responsable.

Les familles seront informées des modalités de déroulement de cette activité. Il appartient au directeur de l'AL de vérifier que les démarches de protection des usagers requises par le Code du Sport ont été effectuées, dont les compétences de l'encadrement (diplômes, brevets ...).

Il appartient au directeur puis à l'équipe d'animation d'évaluer les conditions de mise en œuvre de l'activité :

-est-elle adaptée à l'enfant ?

-le matériel, le lieu de pratique, les conditions climatiques sont-ils adaptés et vérifiés ?

-l'encadrement est-il compétent et diplômé ?

-l'effectif de l'encadrement est-il respecté ?

Les modalités de participation des mineurs

En adéquation avec les objectifs éducatifs, les enfants sont sollicités afin d'émettre des idées, des propositions, et de participer à la mise en œuvre de projets d'animation, dans le but de devenir acteurs de leurs temps de loisirs, de vacances et de la vie locale en général.

Ainsi, nous leur permettons de faire et d'agir, en favorisant un apprentissage qui leur est propre, en tenant compte : du milieu, du désir de faire et des autres.

Leur permettre d'agir, c'est accepter qu'ils proposent, qu'ils s'engagent, qu'ils se trompent, c'est être à leurs côtés et les accompagner dans leurs démarches.

Le "désir de faire" naît de l'envie permanente de progresser, l'objectif est donc de mettre en place un environnement suffisamment riche qui suscitera cette envie.

De même, permettre à un enfant d'aller plus loin dans ses apprentissages, c'est consentir à ce qu'il prenne des risques et c'est mettre en place une situation qui réduira ces risques en lui laissant la liberté d'agir. Mais c'est aussi accepter, que chacun progresse à son rythme, de laisser le temps aux expériences, aux essais dans les meilleures conditions.

Bref, il s'agit de mettre tout en œuvre afin de permettre aux enfants de choisir leurs activités dans leur durée et leur contenu

Attentes et besoins du public

L'enfant de 6 à 8 ans :

D'avantage tourné vers l'extérieur, il reçoit et intègre les expériences de la vie sociale notamment par le biais de l'école. L'évolution de l'enfant est moins flagrante mais progressivement la pensée enfantine s'efface. Il ne cherche plus des personnes à imiter mais des modèles, la posture de l'animateur est donc beaucoup plus observée qu'auparavant.

L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... l'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient la manipulation, la pratique, l'expression ou la fabrication parce que c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. Les activités basées sur le jeu suscitent la curiosité de l'enfant et lui permet de faire des découvertes tout en s'amusant. Il a besoin d'ordre, il aime classer.

Il se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue et récupère aussi facilement. Il développe son adresse, son habileté et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, ...). L'animateur doit ainsi favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux activités collectives tout en ne négligeant pas les activités individuelles...

L'enfant tente à cet âge de braver l'interdit. L'animateur doit donc être vigilant aux bêtises éventuelles.

L'enfant devient capable de coopération. La camaraderie se développe. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien vivre ensemble. La coopération est un bon moyen pour lui permettre de progresser avec l'aide de l'autre. Ainsi, cela l'amène renforcer ses expériences et d'en découvrir de nouvelles grâce à la notion de groupe. Le sentiment de justice morale et d'autonomie se développent... l'enfant est responsable sur les temps de vie quotidienne.

L'équipe d'animation favorisera donc :

- La découverte de différents milieux
- La maîtrise technique des supports proposés
- Les situations d'explorations et d'aventure
- Les situations de prise de responsabilité

L'enfant de 8 à 12 ans :

Les profils des enfants peuvent grandement différer entre 8 et 12 ans selon les expériences de vie de chacun. Certains enfants complètement tourné vers l'extérieur vont avoir une capacité d'adaptation et de jugement proche de l'adulte tandis que d'autres, ayant entamé l'époque de la puberté, peuvent au contraire être davantage recentré sur eux-mêmes et plus exclusifs dans leurs relations avec les autres.

Dans la vie de groupe en accueil de loisirs cela peut se traduire de deux manières qui peuvent rapidement basculer de l'une à l'autre. On peut donc parfois observer une cohésion de groupe renforcée et une forte demande d'activités où les interactions et la coopération sont omniprésentes et parfois, au contraire, un groupe divisé et reconfiguré en plusieurs "clans" définis par des sentiments d'amitié renforcé et/ou d'amour et même parfois de haine.

La camaraderie laisse sa place à des relations plus exclusives formées par le biais des personnalités de chacun qui s'affirment et qui se rencontrent. Bien que l'analyse des enfants tende de plus en plus vers un contraste oscillant soit vers le blanc soit vers le noir, d'importants progrès s'effectuent dans leur raisonnement. Leur sens critique s'aiguise, et il paraît important d'apporter une grande considération à leur avis. Bien que cela ne soit pas nécessairement explicité, ils sont relativement ouverts aux nouvelles expériences et à la confrontation d'idées. Ce retour progressif à la subjectivité au début de l'adolescence peut justement pousser certains enfants à vouloir exprimer davantage leur vision des choses et de nombreuses activités peuvent être développées autour de ces personnalités en phase de maturation (théâtre, jeu de rôle, débat de société etc.).

Pour l'enfant de 8 à 10 ans :

Apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maîtrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.

Pour l'enfant de 10 à 12 ans :

Le jeune rentre dans la période où son cerveau va atteindre sa pleine maturité, où il peut établir les relations entre la réalité et la possibilité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences, pour qu'ils soient actifs dans leur démarche, qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.

L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme ces dernières entrant en phase pré-pubère. L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les différences entre les filles et les garçons dans les besoins et favoriser les jeux d'équipes mixtes (dodgeball, thèque...) qui les font s'appivoiser...

Le jeune va remettre en cause le cadre dans lequel il évolue. Il a besoin d'en éprouver le bien fondé et la solidité. Quelques règles choisies et négociables par les jeunes pour gagner en autonomie mais avec une majorité de règles non négociables pour se confronter à un cadre stable.

L'animateur est meneur du groupe mais favorise les situations de responsabilité par les jeunes. Il doit favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion. L'animateur est force de propositions durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité. Il doit savoir accompagner leur besoin de nouveauté tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale car le monde extérieur les attire et les intéresse davantage. Ils sont tous en quête d'indépendance et les mettre en situation de responsabilisation est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités...). C'est l'âge des « moments forts entre copain », importants pour construire un nouvel espace social.

L'équipe d'animation favorisera donc :

- la compréhension et l'appropriation de son environnement
- la mise en œuvre de défis, de challenges
- les situations d'autonomie et de prise de responsabilité

A partir de 10 ans, les jeunes « n'ont plus besoin d'une surveillance particulière de tous les instants ». Ils peuvent donc rester seuls dans une salle si les parents en sont informés, si les membres du groupe sont suffisamment responsables, que cette autonomie soit limitée dans le temps et que l'activité proposée comme le lieu de son déroulement ne présente pas de danger particulier...

L'Accueil de Loisirs est un lieu de vie en collectivité où l'enfant est reconnu et respecté en tant qu'individu. L'équipe d'animation met en place des activités en conciliant les rythmes et les besoins des enfants.

Travailler sur l'autonomie est un des axes centraux du projet pédagogique de l'accueil de Loisirs. Il est essentiel de permettre aux enfants d'avancer à leurs rythmes en prenant en compte leurs spécificités. Pas à pas, au rythme des découvertes, des apprentissages, des rencontres et des expériences, l'enfant va apprendre l'autonomie.

C'est par le jeu, principalement que l'enfant va construire sa propre identité. Gagner en autonomie c'est pouvoir prendre ses décisions et être acteurs de ses activités de loisirs. C'est pourquoi il sera proposé aux enfants un panel d'activités avec la possibilité de choisir.

Gagner en autonomie, c'est aussi grandir et gagner en responsabilité. Ainsi, selon les âges des enfants, leurs envies, des tâches du quotidien pourront leur être confiés : participation au goûter, participation à l'accueil du matin, du soir, aide à la constitution des groupes ...

Santé / accueil des enfants situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique / assurance (extrait règlement intérieur art.2)

Santé

La fréquentation des A.L. est subordonnée à la réalisation de l'obligation vaccinale énoncée par le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018. Une contre-indication aux vaccinations doit être attestée par un certificat médical ; la fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription doit impérativement être renseignée.

L'administration de médicament par le personnel de l'A.L. n'est pas autorisée sauf si le traitement est intégré à un P.A.I. Si au cours de la journée, l'enfant développe des signes de pathologie, le directeur en informe le responsable légal et peut être amené à lui demander de venir le chercher. En cas d'urgence, le directeur de l'A.L. fait appel aux services de secours.

Les animateurs ne peuvent pas effectuer des gestes de soin d'hygiène et ne peuvent notamment pas assurer le change de couches. La propreté acquise constitue donc un préalable à l'accueil de l'enfant afin de lui garantir un accueil serein et de qualité. *(Extrait règlement intérieur art.2)*

Accueil des enfants situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Toute démarche d'intégration de mineurs en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou de troubles ponctuels de la santé dans une structure de loisirs ordinaire doit mettre en avant le bien-être de l'enfant, tout en préservant également, l'harmonie du groupe d'enfants accueillis et de l'équipe d'animation.

L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.

Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin d'échanger sur la situation l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinateurs départementaux handicaps.

Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant.

Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin.

Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L. (extrait règlement intérieur art.2)

Assurances

Chaque enfant inscrit dans un A.L. devra être garanti par une police d'assurance en responsabilité civile, pour tous les dommages qu'il causerait à toute personne ou tout bien, dans le cadre des activités.

Les parents sont tenus de réparer les dommages qui pourraient être causés à des personnes ou des biens par leurs enfants dans le cadre des A.L. et d'établir une déclaration de sinistre auprès de leur assurance responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers

Les moyens

● Les directeurs/trices

La direction de l'Accueil de Loisirs est assurée par une personne permanente de la Ville de Troyes.

Les directeurs/trices sont formés/ées à la démarche de projet et bénéficient d'une formation continue. Ils/elles dirigent l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique de leur structure. Un livret de direction leur est remis à leur arrivée (fiche de poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, élaboration du projet pédagogique, le livret de l'animateur, affichages obligatoires, pièces à présenter en cas de contrôle, fiche de sortie, notes de services ...)

Fonctions du/de la directeur/trice de l'Accueil de Loisirs

Elle garantit la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre le projet éducatif, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

➤ Connaissance du contexte :

- s'approprié le Projet Educatif
- élabore la trame du projet pédagogique
- rencontre les personnes susceptibles d'être des partenaires locaux
- échange avec l'organisateur sur la mise en œuvre du projet éducatif et l'aide dans son évaluation

➤ Conduite pédagogique :

- présentation et explication de la trame du projet pédagogique de la structure en concertation, le met en œuvre quotidiennement et l'évalue

La présentation et l'explication de la trame du projet pédagogique à l'équipe d'animation se fait lors des réunions de « préparation ». La direction est garante de son organisation. L'objectif de ces rencontres est de mettre l'équipe dans une dynamique de projet.

- définition des objectifs et finalisation du projet pédagogique
- mise en œuvre cohérente des projets et mise en œuvre d'une démarche d'évaluation collective
- choix des méthodes pédagogiques
- rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil

➤ Gestion d'équipe – management :

- participe au recrutement de l'équipe d'animateur(trice)
- conçoit une démarche d'évaluation des animateurs
- accompagne l'équipe dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet d'animation / d'activités
- organise et anime des réunions d'équipe (soit 5 heures par mois)
- transmet les informations liées aux réglementations nationales, régionales et départementales Jeunesse et Sports
- forme et évalue les animateurs, notamment les stagiaires
- participe au temps de travail/réflexion (soit deux heures par semaine)

➤ Gestion budgétaire, du matériel, administrative, de l'alimentation, du personnel et des locaux :

- demande le budget prévisionnel, le suit,
- élabore les devis et les réservations des prestations pour les activités spécifiques
- commande le matériel, vérifie son rangement et son entretien
- constitue les dossiers des animateurs/trices (diplômes, certificats médicaux)
- déclare l'Accueil de Loisirs à la DDCSPP et vérifie la déclaration à la PMI (si présence d'enfants de moins de 6 ans)
- affiche les documents obligatoires
- vérifie les dossiers d'inscription des enfants (notamment régulièrement les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence)
- tenue des registres de présence des enfants
- réalisation du bilan de fonctionnement
- s'assure de la commande initiale des repas et goûters
- suivi des commandes de ces derniers
- tenue du registre du personnel (dont émargement)
- gestion du personnel (horaires, temps de pause, autorisations d'absence ...)
- suivi de l'envoi des certificats de stage pratique des animateurs/trices
- vérifie de la disponibilité des locaux
- vérifie leur conformité
- inspection des locaux, l'extérieur, les véhicules afin de repérer les éventuels dangers et baliser/réparer/informer l'organisateur si nécessaire

- aménager les locaux avec le matériel adéquat
- rangement et nettoyage

➤ Sécurité/santé :

- vérifie les particularités de l'environnement, de l'existence d'arrêtés locaux (zones interdites, dangereuses ...)
- met en place et suivi des protocoles de sécurité (incendie, confinement, exercices d'évacuation ...)
- prépare et suit des trousse de secours/pharmacie et registre d'infirmier
- lit les fiches sanitaires et repère des éventuelles allergies, P.A.I. entre autres

➤ Communication :

- affiche des projets éducatif et pédagogique
- met en place régulièrement de temps de partage et d'échange avec les familles

Le premier de l'année scolaire étant destiné à une présentation des projets éducatif et pédagogique

- met en place et promeut les outils de communication avec l'organisateur et l'équipe d'animation afin de favoriser la communication avec les familles et l'évaluation de l'A.L. (portail famille, temps de partage et d'échange, questionnaires de satisfaction ...)
- maintient et encourage les liens avec les familles

● Les animateurs/trices

Les équipes d'animation sont formées à la démarche de projet et sont impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Des temps de préparation, d'échanges et de réflexion sont proposés tous les mois. Un livret de l'animateur/trice est remis à leur arrivée (descriptif du poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, projet pédagogique en cours, les fonctions, notes de services ...)

Fonctions de l'animateur/trice de l'Accueil de Loisirs

Il/elle travaille à la mobilisation des individus au sein des groupes et privilégie la dimension collective dans son action éducative.

➤ Après des enfants, il/elle :

- est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes)
- est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- sait adapter les activités à l'âge des enfants
- gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- est à l'écoute des enfants

➤ Après des parents, il/elle :

- va vers les parents afin d'échanger quant à la journée de leur enfant
- sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- est présent et actif aux moments de l'accueil et du départ

➤ Avec ses collègues, il/elle :

- respecte ses collègues
- sait travailler en équipe et écouter l'autre
- participe aux réunions de préparation
- sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service.

● Différents modes d'intervention utilisés

➤ Faire faire / faire jouer

L'animateur définit les règles, l'organisation, le fonctionnement.

L'enfant perçoit l'animateur comme un adulte capable de transmettre des savoirs et des savoir-faire. Il aborde l'activité, dans une logique soumise aux règles définies par les adultes.

L'animateur définit les objectifs de l'activité, les moyens, fixe les règles et l'organise. Il reste le leader du groupe et se doit de mener à bien l'activité, de façon à atteindre les objectifs qu'il s'était fixé.

Ce mode d'intervention est structurant pour l'enfant, lui permet de sentir que l'animateur s'intéresse à lui.

➤ Faire avec / jouer avec

L'animateur accompagne les enfants dans la réalisation de leurs projets.

L'enfant va devenir partenaire de l'adulte et va pouvoir se mesurer à celui-ci, dans une situation d'égalité.

L'animateur est partenaire et peut à ce titre intervenir sur le déroulement, au même titre que l'enfant. Il reste le garant de la continuité de l'activité. Ce mode permet à l'enfant d'avoir un autre regard sur l'adulte. Il peut comparer ses capacités à celles de l'animateur, sans craindre d'être jugé.

➤ Donner à faire / donner à jouer

L'animateur ne se contente pas de surveiller les enfants. Il agit sur l'environnement et non sur l'activité. L'enfant évolue dans un cadre qui a été prévu à cet effet. Il bénéficie d'un

aménagement facilitant, qui lui permet de mener à bien son activité. L'animateur agit sur l'environnement et non sur le contenu. Il facilite le déroulement de l'activité, afin d'assurer sa continuité. Il résout les difficultés d'ordre matériel et organisationnel et garantit les limites de sécurité. Son rôle est d'anticiper les demandes et mettre le cadre en place.

Ce mode d'intervention permet à l'enfant de réaliser une activité, quand il le désire, sans être limité par ses propres capacités.

➤ Laisser faire / laisser jouer

L'animateur permet aux enfants de jouer, de créer, d'inventer une activité de façon « libre », en veillant à la sécurité.

L'enfant est spontanément en activité, sans qu'il y ait nécessairement un adulte et sans autorisation préalable.

L'attitude de l'animateur est surtout liée à sa capacité à tolérer la spontanéité des enfants et à éviter d'interdire de façon abusive.

Ce mode d'intervention permet à l'enfant d'évoluer selon ses envies, ses besoins, ses humeurs, ses relations, son rythme et son imagination.

Ces modes d'intervention répondent à des situations précises, tenant compte d'un objectif, d'un moment, d'un lieu et d'un public. C'est en les diversifiant, que l'équipe d'animation trouvera l'équilibre qui permettra à l'enfant de se construire et de se développer harmonieusement.

● Les savoirs

➤ Le savoir-être

L'animateur doit faire preuve d'ouverture, d'imagination, de curiosité. Il doit être cohérent dans ses actes et ses discours. Il doit être en conformité avec les éléments du projet pédagogique et respecter les règles de vie imposées au collectif. Par conséquent, l'animateur devra faire valoir son statut d'adulte, au profit du projet et au service de l'enfant.

➤ Le savoir-faire

Animer, c'est être capable d'agir sur son milieu et sur le monde environnant, par la pratique d'une multitude d'activités. L'animateur devra tenir compte du public (développement et besoins de l'enfant), de ses compétences, en utilisant des moyens adaptés. L'animateur ne sait pas tout faire, mais il cherchera collectivement une réponse aux questions posées.

➤ Le savoir-faire faire

L'animateur entre dans une relation d'aide avec l'enfant de manière à ne pas faire à sa place de façon à conserver un rôle éducatif. Il doit laisser à l'enfant un espace de découverte

personnelle. Cette relation d'aide adéquate dans l'activité, suppose pour l'animateur, d'avoir préparé ses interventions.

L'équipe, dans son ensemble, accompagne les enfants en véhiculant de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité... contribuant ainsi au « vivre et à l'agir ensemble ».

Elle connaît et met en œuvre les projets éducatif et pédagogique et est garante du respect des règles établies dans les accueils de loisirs (règlement intérieur, règles de vie ...) comme à l'extérieur (code de la route, code civil ...).

Chacun de ses membres doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, favoriser son épanouissement, l'accompagner dans son développement personnel.

- Les normes d'encadrements

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

La Ville de Troyes préconise :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans pendant les vacances

Un animateur en plus peut être positionné sur chaque accueil de loisirs, en fonction des besoins d'accompagnement.

Voir note de service liée aux déplacements (en annexe).

- Temps de réunion

Des temps de préparation, d'échanges et de réflexion sont proposés tous les mois. L'équipe pédagogique est présente. Des personnes peuvent être invitées afin d'enrichir les échanges ou apporter une compétence spécifique en lien avec le thème.

Le premier de l'année permet de présenter et d'expliquer la trame du projet pédagogique à l'équipe d'animation. Les thématiques des suivants sont définies avec les équipes d'animation.

Des temps de bilan sont proposés régulièrement par le directeur avec son équipe d'animation.

Des temps d'évaluation sont proposés à chaque animateur en fonction des besoins et attentes de la direction et/ou de l'animateur/trice de manière individuelle. Ces temps sont obligatoires en cas de stage pratique.

- Les moyens pédagogiques

Les besoins en matériel pédagogique, sportif, d'entretien et de pharmacie sont renouvelés au fur et à mesure. Les différentes sorties sont estimées et planifiées. Tous les trimestres, les demandes, en cohérence avec le projet pédagogique, sont soumises pour validation à la hiérarchie

- Les partenaires

Les partenaires sont un atout principal de la réussite d'un projet, ils se composent entre autres :

- des familles
- de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

- de la Caisse d'Allocations Familiales
- des Services de la Ville de Troyes
- de la Police nationale, Gendarmerie
- de l'Education Nationale
- des intervenants des prestataires ...

Evaluations / bilans

Les familles sont invitées, régulièrement, à donner leur avis, grâce à un questionnaire proposé via le portail famille.

L'évaluation des animations

A la fin de chaque journée, les enfants sont invités, de manière anonyme, à évaluer celle-ci grâce à des outils adaptés. Cette démarche consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action afin entre autres d'aider à la décision. Elle permet, par exemple, de mieux comprendre les raisons des difficultés ou les facteurs de réussite.

L'évaluation des équipes

Tout au long de l'année, les directeurs(trices) des accueils de loisirs organisent des réunions afin d'exposer aux animateurs(trices) le projet, de concevoir les plannings d'activités, de réfléchir sur des pratiques professionnelles et sur des situations précises, de faire le bilan de nos actions, d'améliorer les conditions d'accueil.

L'évaluation du projet

A la fin de chaque période, nous dressons un bilan à l'aide des observations réalisées par l'équipe d'animation. Ce bilan nous permettra de déterminer si les objectifs fixés au départ ont été atteints et de prévoir la progression à donner aux différents projets.



Annexes

- planning
- note de service liée à l'encadrement
- note de service liée aux déplacements

Troyes

AL Vassaules
6 Rue des Vassaules
10000 Troyes
06 46 54 19 55
7h30-18h15













SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour Les vacances du 22 avril au 26 avril 2024

Groupe 6/12 ans

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)



Lundi 22/04	Mardi 23/04	Mercredi 24/04	Jeudi 25/04	Vendredi 26/04
<p>Moyens 6 - 8 ans</p> <p>Jeu de présentation Théâtre Jeux musicaux Street Art</p> 	<p>Moyens 6 - 8 ans</p> <p>Bubble art Danse Jeu de coopération</p> 	<p>Moyens 6 - 8 ans</p> <p>Théâtre Peinture Visite à la cité du vitraill</p> 	<p>Moyens 6 - 8 ans</p> <p>Jeux musicaux Street Art Danse</p> 	<p>Moyens 6 - 8 ans</p> <p>Théâtre Peinture Initiation aux arts martiaux</p> 
<p>Grands 8 - 12 ans</p> <p>Jeu de présentation Slam Initiation aux arts martiaux</p> 	<p>Grands 8 - 12 ans</p> <p>Street Art Théâtre Initiation aux arts martiaux Jeux musicaux</p> 	<p>Grands 8 - 12 ans</p> <p>Bubble art Danse Initiation aux arts martiaux</p> 	<p>Grands 8 - 12 ans</p> <p>Théâtre Peinture Visite à la cité du vitraill</p> 	<p>Grands 8 - 12 ans</p> <p>Jeux musicaux Danse Slam Jeu de coopération</p> 



Troyes

AL Vassaules
6 Rue des Vassaules
10000 Troyes
06 46 54 19 55
7h30-18h15











SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour Les vacances du 29 avril au 03 mai 2024

Groupe 6/12 ans

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)



Lundi 29/04	Mardi 30/04	Mercredi 01/05	Judi 02/05	Vendredi 03/05
<p>Moyens 6 - 8 ans</p> <p>Danse Jeux de coopération Découverte de l'art Abstrait</p> 	<p>Moyens 6 - 8 ans</p> <p>Jeux musicaux Découverte de l'art Abstrait Initiation aux arts martiaux</p> 	<p>Moyens 6 - 8 ans</p> <p>Jour férié</p>	<p>Moyens 6 - 8 ans</p> <p>Jeux de coopération Initiation aux arts martiaux Autour du jeu</p> 	<p>Moyens 6 - 8 ans</p> <p>La grande répét' En piste l'artiste !</p> 
<p>Grands 8 - 12 ans</p> <p>Théâtre Inter centre Street Art</p> 	<p>Grands 8 - 12 ans</p> <p>Natation Jeux de société</p> 	<p>Grands 8 - 12 ans</p> <p>Jour férié</p>	<p>Grands 8 - 12 ans</p> <p>Natation Jeux musicaux</p> 	<p>Grands 8 - 12 ans</p> <p>La grande répét' En piste l'artiste !</p> 



NOTE DE SERVICE

- ☒ DGA
- ☒ DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- ☒ CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

à diffuser

à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Yves Minck



Copie pour information :

Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité

NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

- TCM
- VT
- DGA
- DIRECTEURS
- CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT

} du pôle
famille
et proximité

A diffuser à l'ensemble des agents

A afficher

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : n° 16 EP

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassaulles, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;